Résultats économiques

taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

En 2023, le taux de valeur ajoutée (rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires) de l'industrie agroalimentaire hors artisanat commercial (IAA) s'établit à 19 %, contre 24 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus élevé dans certains segments, notamment la fabrication de boissons (27 %), de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (24 %), ainsi que d'autres produits alimentaires (23 %) (chocolat, thé, café). À l'inverse, la fabrication d'huiles et de graisses présente le taux le plus bas (10 %), en raison du poids important des achats de matières premières, qui représentent 58 % du chiffre d'affaires.

Comme dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, les microentreprises des industries alimentaires dégagent en moyenne un taux de valeur ajoutée supérieur à celui des grandes entreprises (GE) : 26 % contre 16 %. La fabrication de boissons constitue toutefois une exception : les GE y présentent un taux plus élevé (36 %) que dans les microentreprises (29 %).

Le taux de marge commerciale, qui rapporte la marge réalisée sur les ventes de marchandises au coût d'achat, atteint 22 % dans le commerce de gros agroalimentaire en 2023, soit 5 points de moins que dans l'ensemble du commerce de gros. Il est sensiblement plus élevé dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (28 %) que dans celui de produits agricoles bruts (12 %), où le poids des achats de marchandises est plus important (81 % contre 72 % du chiffre d'affaires).

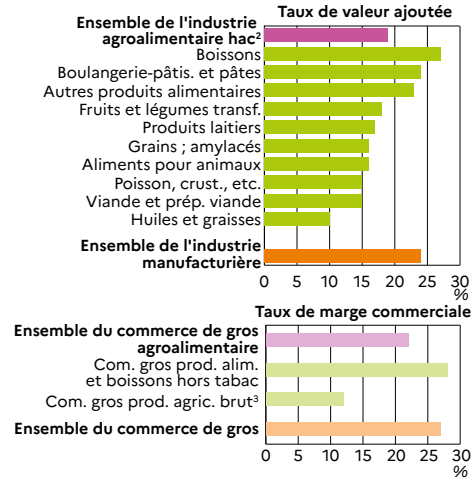
Charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires en 2023

Secteur d'activité (Naf rév.2)	Achats de matières premières	Achats de marchandises	Autres achats et charges externes
		%	
Viande et prép. viande	49	17	18
Poisson, crust., etc.	47	18	20
Fruits et légumes transf.	41	22	20
Huiles et graisses	58	16	16
Produits laitiers	38	23	23
Grains ; amylacés	39	21	24
Boulangerie-pâtis. et pâtes	43	8	25
Autres produits alimentaires	36	16	26
Aliments pour animaux	43	20	21
Boissons	36	12	26
Com. gros prod. agric. brut[1]	5	81	8
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	4	72	12

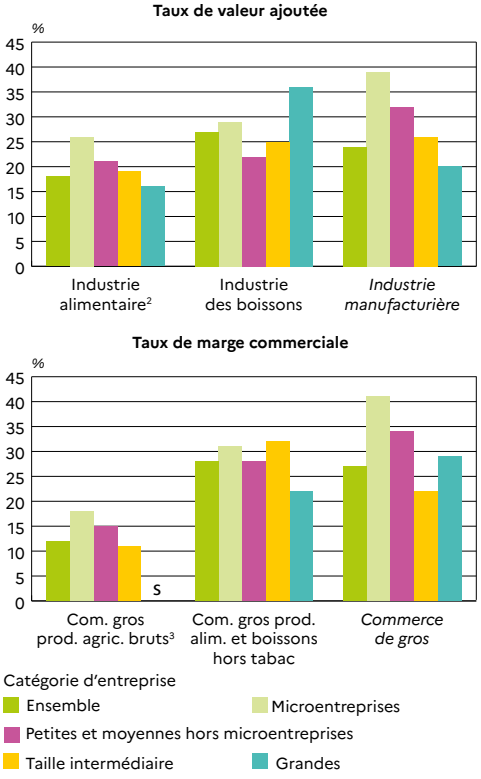
1. Y compris animaux vivants.
Lecture : les achats de matières premières sont équivalentes à 49 % du chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur viande.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2023

• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise[1]



1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
s : donnée soumise au secret statistique.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

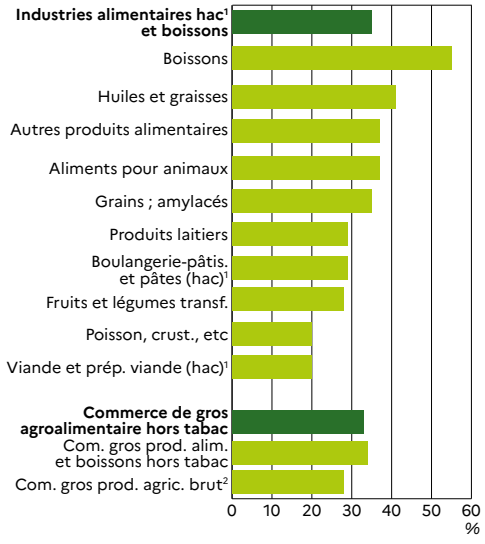
Résultats économiques
taux de marge

Le taux de marge mesure la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) – c'est-à-dire la richesse créée restante après rémunération des salariés – dans la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) qui correspond à la richesse totale créée par l'entreprise. L'EBE permet notamment de financer le renouvellement des équipements, à payer les impôts et les charges financières, d'investir et de rémunérer les actionnaires.

En moyenne sur 2022-2023, le taux de marge des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) s'élève à 35 %, contre 30 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus bas dans la transformation de la viande (20 %), mais atteint des niveaux sensiblement plus élevés dans la fabrication de boissons (55 %). Ce sont les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) qui affichent les taux de marge les plus élevés (36 % et 37 % respectivement), exception faite des produits laitiers.

Dans le commerce de gros agroalimentaire hors tabac, le taux de marge est un peu plus faible comparé à celui du commerce de gros dans son ensemble (33 % contre 38 %). Il varie de 28 % pour les produits agricoles bruts à 34 % pour les produits alimentaires et de boissons. À la différence des IAA, ce sont les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises qui présentent les taux de marge les plus élevés (36 %), devant les entreprises de taille intermédiaire (34 %), les microentreprises (31 %) et les grandes entreprises (23 %).

Taux de marge selon le secteur
moyenne 2022-2023

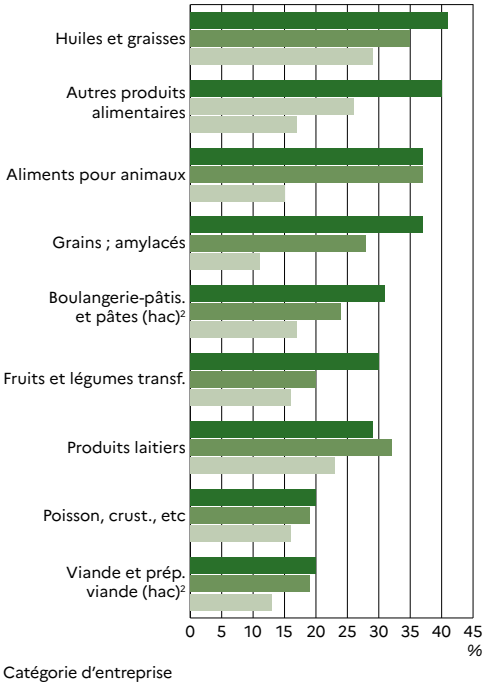


1. Hors artisanat commercial.
2. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de marge selon la catégorie d'entreprise[1]
moyenne 2022-2023

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[1]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
IAA - Industries agroalimentaires hac[2]	**35**	**22**	**28**	**36**	**37**
Industries alimentaires hac[2]	30	17	25	32	30
Fabrication de boissons	55	35	43	49	69
Industrie manufacturière	*30*	*21*	*23*	*30*	*35*
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	**33**	**31**	**36**	**34**	**23**
Com. gros prod. agric. brut[3]	28	40	39	28	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	34	29	36	36	27
Commerce de gros	*38*	*31*	*32*	*34*	*52*

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire[2]



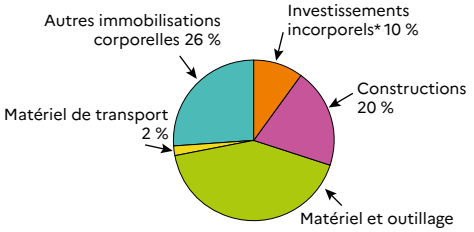
s : secret statistique.
1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques
taux d'investissement

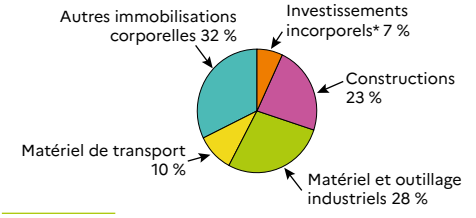
Le taux d'investissement mesure la part de la valeur ajoutée consacrée aux investissements corporels, c'est-à-dire aux dépenses d'acquisition ou de création de moyens de production (bâtiments, matériel et outillage, etc.). En moyenne sur 2022-2023, ce taux est plus élevé dans les industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (19 % contre 16 %). Il atteint des niveaux particulièrement élevés dans les microentreprises des industries alimentaires (41 % contre 19 % pour l'ensemble des entreprises des IAA) ainsi que dans la fabrication de boisson (55 % contre 18 %). Par secteur, les taux les plus élevés sont observés dans la transformation des fruits et légumes (25 %) et dans la fabrication d'huiles et de graisses (24 %). Au total, 90 % des investissements réalisés par les IAA sont de nature corporelle (matériel et outillage industriels, constructions, matériel de transport et autres immobilisations).

Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises du commerce de gros agroalimentaire s'établit à 14 %, contre 8 % pour l'ensemble du commerce de gros. Là encore, les microentreprises y présentent des taux plus élevés que la moyenne : 30 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (contre 19 %) et 18 % dans le commerce de produits alimentaires et de boissons (contre 12 %). Les investissements corporels représentent 93 % des investissements totaux dans ce secteur.

Type d'investissement
moyenne 2022-2023
Industries agroalimentaires hors artisanat commercial



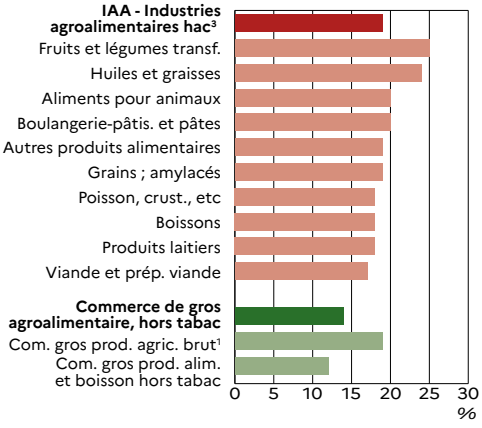
Commerce de gros agroalimentaire[1]



1. Hors tabac.
* Investissements incorporels : achats de brevets et licences, formation professionnelle, etc.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux d'investissement
moyenne 2022-2023

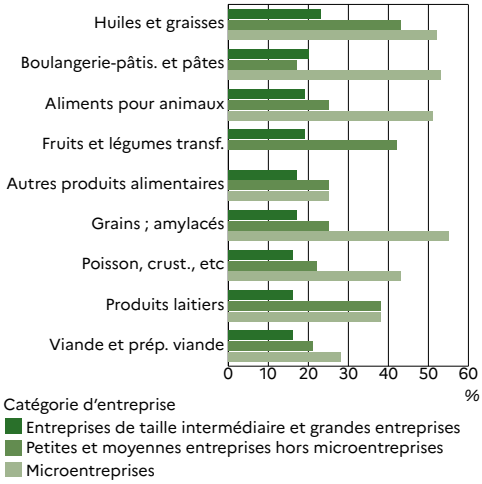
• Selon le secteur d'activité



• Selon la catégorie d'entreprise[2]

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[2]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
IAA - Industries alimentaires hac³ et boissons	**19**	**45**	**26**	**18**	**16**
Industries alimentaires³	19	41	26	19	16
Fabrication de boissons	18	55	28	15	17
Industrie manufacturière	*16*	*15*	*16*	*18*	*15*
Commerce de gros agroalimentaire, hors tabac	**14**	**20**	**14**	**14**	**11**
Com. gros prod. agric. brut¹	19	30	16	21	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	12	18	14	11	10
Commerce de gros	*8*	*11*	*9*	*10*	*6*

• Dans les secteurs des industries alimentaires[3]



s : secret statistique.
1. Y compris animaux vivants.
2. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
3. Hors artisanat commercial.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP